

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 297

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 273 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« développement durable »

les mots :

« planification écologique. »

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En France, le secteur des transports est le principal émetteur de CO₂, avec 39 % des émissions totales de gaz à effet de serre, en augmentation de 10 % depuis 1990. L'ouverture à la concurrence des services de transports ferroviaires, couplée aux 8,5 milliards de niches fiscales favorables aux hydrocarbures - et donc au transport routier - ne fera qu'accentuer ces émissions de gaz à effet de serre.

Face à l'urgence écologique, une véritable politique ferroviaire est nécessaire. Le train est 10 fois moins émetteur de CO₂ qu'un trajet en voiture, 50 fois moins qu'un trajet en avion. Les coûts externes des transports de l'UE - appelés externalités négatives - représentent 4 % du PIB soit 510

milliards d'euros (accidents, pollution de l'air...) d'après une étude de 2008. Le transport routier génère 94 % des coûts totaux dont $\frac{3}{4}$ sont imputables aux voyageurs et $\frac{1}{4}$ au fret, soit des coûts 6 fois supérieurs à ceux du ferroviaire pour le fret, et 4 fois pour les voyageurs.

La France doit respecter ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, plutôt que de dépecer ses services publics. Le train est un ce sens un véritable outil de planification écologique.